

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 213.17 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

- En exercice : 92 (1 renouvellement Conseil Municipal : St Geniez)
- Présents ou représentés : 77
- Votants : 77
- Suffrages exprimés : 77 (77 pour)
- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

SEANCE DU 17 JUILLET 2017

Le dix-sept juillet deux mille dix-sept, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le onze juillet deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Maison Pour Tous – Pont Lagrand (commune de Garde Colombe), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par Mme Elisabeth COLLOMBON à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER représenté par Mme Christiane KUQI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe GEFFROY
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ROUGON
- Pour la commune de Bruis : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par M. Jean-Louis REY à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nathalie DEBRUYNE
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Henriette MARTINEZ
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Gino VALERA représenté par Mme Henriette MARTINEZ à qui il a donné procuration
 - M. Robert GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - M. Jean-Michel REYNIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : Mme Patricia MORHET RICHAUD représentée par Mme Marie-José DUFOUR à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI

- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD représentée par M. Alain D'HEILLY à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Raymond REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS représenté par M. Robert GAY à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par son suppléant M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND représenté par M. Albert MOULLET à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Olivier JOASSON
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Philippe MAGNUS à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Michel COUBAT
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par son suppléant M. Maxime BEYNET
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU représenté par Mme Marie-Christine SCHUMACHER à qui il a donné procuration
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Franck PERARD représenté par Mme Christiane TOUCHE à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane GHERBI
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Marcel BAGARD représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Michel AILLAUD à qui il a donné procuration
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Sylvia ODDOU représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - M. Christian GALLO représenté par Mme Céline GARNIER à qui il a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Isabelle BOITEUX à qui il a donné procuration
 - M. Albert MOULLET
 - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD

- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montmorin : Mme Evelyne AUBERT
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Sainte Marie de Rosans : M. Jean-Louis CORREARD
- Pour la commune de Sisteron : M. Christophe LEONE
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

ORDRE DU JOUR : ISDND de Sorbiers / élaboration d'un porter à connaissance (mission complémentaire confiée à ANTEA Group)

Lors d'une réunion technique qui a eu lieu le 30/06/17 au sujet de la poursuite de l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Sorbiers (ISDND), avec les services de la DREAL et le bureau d'études ANTEA Group (qui a réalisé l'audit du site), la DREAL a demandé l'actualisation de l'arrêté préfectoral du site par un Porter à Connaissance (PAC) défini dans le Code de l'Environnement par les articles R.512-33 et suivants.

Ce PAC traitera en particulier des points suivants :

- Mise à jour du projet d'aménagement final du site
- Gestion des lixiviats et biogaz

Le bureau d'études ANTEA Group propose d'accompagner la CCSB dans l'élaboration de ce PAC. Le montant total forfaitaire de cette prestation serait de 14 100 € HT.

Le PAC serait rendu fin août au plus tard pour une présentation en Comité de Suivi de Site et en Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques mi- septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'élaboration du PAC à connaissance pour actualiser l'arrêté préfectoral du site, en conformité avec l'arrêté ministériel du 15 février 2016 ;
- décide de confier cette mission spécifique au bureau d'études ANTEA Group qui a réalisé l'audit du site et qui, au regard de son expérience antérieure, est en capacité de réaliser ce PAC ;
- autorise le président à signer le marché correspondant à cette mission complémentaire spécifique avec le bureau d'études ANTEA Group dans les conditions évoquées ci-dessus pour un montant total de 14 100 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

